



VILLE de SAINT-HUBERT

NOTAIRE ROBINET
Rue Saint-Gilles, 37
6870 SAINT-HUBERT

Saint-Hubert, le 21/08/2026

Nos réf : RU 139/2026

Vos réf : 2026-0092

Madame,

En réponse à votre demande de renseignements urbanistiques et en vertu des articles D.IV.99 et 100 du Code du Développement Territorial, nous avons l'honneur de vous délivrer le présent document, dressé sous réserve des résultats de l'instruction approfondie à laquelle il serait procédé au cas où une demande de certificat d'urbanisme, de permis d'urbanisme, de permis d'urbanisation serait introduite au sujet du bien considéré.

Concerne : SAINT-HUBERT

Dénomination	Lieu-dit/adresse	Division	Section	N°	Exposant
Une habitation de vacances	Lu p 'tite voye, 14	1	A	1927	M

Appartenant à :

Le bien en cause :

1. Est situé en zone d'habitat et en zone d'aménagement communal concerté au plan de secteur de Bertrix-Libramont-Neufchâteau adopté par le Ministère de la Région Wallonne, Arrêté de l'Exécutif du 05 décembre 1984 et qui n'a pas cessé de produire ses effets pour le bien précité (voir carte n°1).
- ~~2. Est situé dans le périmètre du schéma d'orientation local (SOL) PCA n° 84059 RUE 0001-01 approuvé par arrêté du 23/01/2018 entré en vigueur le 26/02/2018 et qui n'a pas cessé de produire ses effets pour le bien précité (1186D2) (Voir carte n°)~~
- ~~3. Est soumis pour des raisons de localisation, à l'application d'un guide régional d'urbanisme 84059 ZPU 0001-02 Anciennement Zones Protégées en matière d'urbanisme Arrêté royal du 13/12/1976 modifié par l'arrêté royal du 12/06/1978, les arrêtés de l'Exécutif régional wallon du 09/07/1987, 10/11/1988 et du 15/11/1990 et les arrêtés du Gouvernement wallon du 24/04/2008 et du 27/05/2009. (Voir carte n°)~~

4. ~~Parcelle concernée par une contrainte physique relative aux éboulements / parcelle concernée par un versant supérieur à 30° (404A2, 404C2) (voir carte n°)~~
5. ~~BDES Sol : parcelles pour lesquelles des démarches de gestion des sols ont été réalisées ou sont à prévoir (Art. 12 §2 et 3 du Décret) (voir carte n°)~~
6. A ce jour, l'administration communale n'a connaissance d'aucun plan d'expropriation dans lequel le bien considéré serait repris.
7. Le bien est :
 - ~~Inscrit sur la liste de sauvegarde visée à l'article 193 du Code Wallon du Patrimoine ;~~
 - ~~Classé en application de l'article 196 du Code précité ;~~
 - ~~Situé à proximité d'une zone de protection visée à l'article 209 du Code précité~~
 - ~~Localisé en tout ou en partie dans un site repris à l'inventaire des sites archéologiques visé à l'article 233 (404Y) (voir carte n°)~~
 - ~~Situé à proximité d'un site classé (voir carte n°)~~
8. ~~Est situé à moins de 100 mètres d'une zone Natura 2000 visé par l'article 1bis alinéa unique 18° de la loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature, modifié par le décret du 6 décembre 2001 relatif à la conservation des sites Natura 2000 ainsi que de la faune et de la flore sauvages (voir carte n°).~~
9. ~~A fait l'objet d'un certificat d'urbanisme n°1, datant de moins de deux ans ;~~
10. ~~A fait l'objet d'un certificat d'urbanisme n°2, datant de moins de deux ans ;~~

D'après notre base de données, le bien :

11. A fait l'objet du (des) permis de bâtir ou d'urbanisme suivant(s) délivré après le 1er janvier 1977 :
 -PU 08/2024 : - Création d'un gîte dans une habitation existante – Octroyé le 05/02/2024.
12. ~~A fait l'objet d'un permis d'urbanisation délivré après le 1er janvier 1977 – Date de décision: 20-02-79 (voir carte n°);~~
13. ~~A fait l'objet d'un permis d'environnement ;~~
14. ~~Il existe un certificat de Patrimoine pour le bien.~~
15. Est situé dans le périmètre où s'applique un réseau d'assainissement collectif où le réseau d'égouttage est existant, selon le PASH approuvé en date du 10 novembre 2005 et en vigueur à ce jour (1186D2) (carte n°2);
16. Est situé à proximité d'une voirie communale équipée en eau, électricité et pourvue d'un revêtement solide et d'une largeur suffisante compte tenu de la situation des lieux ;
17. Est longé devant par un chemin n°14 et un sentier n°54 repris dans l'Atlas des voiries vicinales (voir carte n°3) ;

~~18. Est :~~

- ~~- À moins de 50m d'un cours d'eau non navigable de :~~
~~i. 2^{ème} catégorie (404A2, 404G2, 404Y, 1020B)~~
~~(voir carte n°);~~

~~19. Est situé en zone d'aléa d'inondation faible (par débordement) (404Y, 917^F, 920D, 1020B)~~
~~(voir carte n°)~~

~~20. Est situé à moins de 20 mètres d'un axe de ruissellement concentré (404Y, 1005G, 1431D) et traversé par un axe de ruissellement concentré (voir carte n°)~~

~~21. Est situé en zone de wateringue (voir carte n°)~~

22. Est situé :

- Dans un Périmètre d'Intérêt Paysager (ADESA) (voir carte n°4)

~~23. Est à moins de 250 m d'une canalisation FLUXYS (voir carte n°)~~

24. Est situé en zone de prévention :

- Forfaitaire de type IIb (voir carte n°5)

~~25. Comprend des arbres remarquables (voir carte n°)~~

~~26. Est situé dans un périmètre de rénovation urbaine (voir carte n°)~~

Observations complémentaires :

Nous vous signalons que toute modification ultérieure des affectations et utilisations urbanistiques précitées, du nombre et/ou de la répartition de logements doit faire l'objet d'un permis d'urbanisme préalable et attirons votre attention sur le fait que les logements mis en location doivent être conformes au Code du Logement.

Infractions qui grevent le bien et qui ont fait l'objet d'un procès-verbal de constat d'infraction et/ou d'une mise en demeure et/ou d'un avertissement :

Aucun dossier de procès-verbal de constat d'infraction et/ou de mise en demeure et/ou d'avertissement n'est actuellement ouvert pour le bien.

Ce courrier ne présume pas de l'existence d'éventuelles infractions dont serait grevé le bien et qui n'auraient pas encore fait l'objet d'un constat d'infraction formel.

Ces informations sont données à titre indicatif et peuvent ne pas être exhaustives.

Votre attention est attirée sur le danger que constitue l'achat / vente d'un immeuble grevé d'une infraction urbanistique. La responsabilité du propriétaire peut être engagée (en ce compris pour le maintien d'infractions urbanistiques).

Le Directeur Général,

Frédéric LEROY

Le Bourgmestre,

Didier NEUVENS



Service traitant :

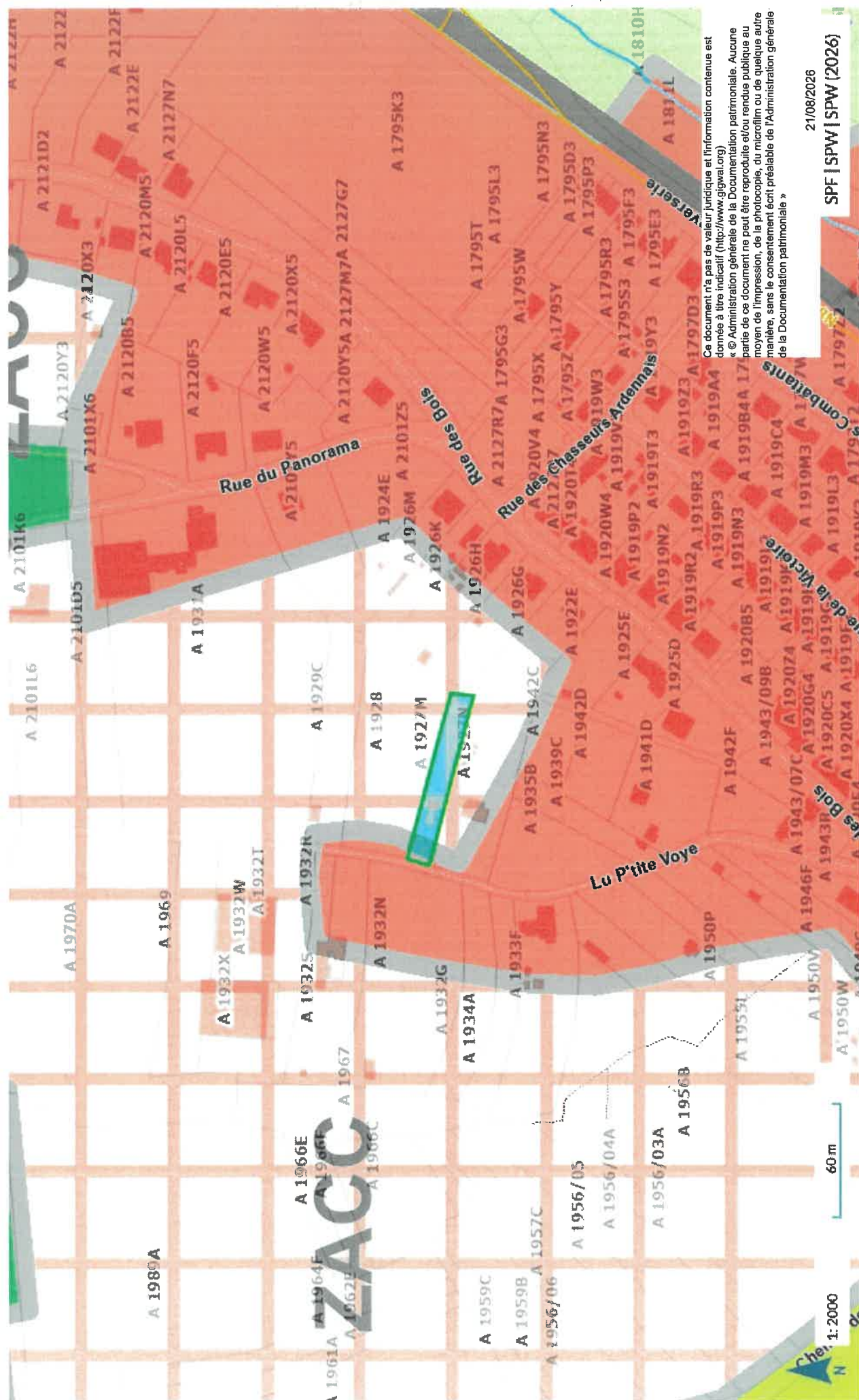
Antoine LEROY
Service urbanisme

Tél 061 26 09 62

Email urbanisme@saint-hubert.be

Géoportail du GLG

Carte 1-Plan de secteur





GROUPEMENT
D'INFORMATIONS
GÉOGRAPHIQUES

Géoportail du GIG

Carte 2-PASH



Ce document n'a pas de valeur juridique et l'information contenue est donnée à titre indicatif (<http://www.gigval.org>)
« © Administration générale de la Documentation patrimoniale. Aucune partie de ce document ne peut être reproduite et/ou rendue publique au moyen de l'impression, de la photocopie, du microfilm ou de quelque autre manière, sans le consentement écrit préalable de l'Administration générale de la Documentation patrimoniale »





A 2101Y



Ce document n'a pas de valeur juridique et l'information contenue est donnée à titre indicatif (<http://www.digwal.org>)

« © Administration Générale de la Documentation Patrimoniale. Aucune partie de ce document ne peut être reproduite et/ou rendue publique au moyen de l'impression, de la photocopie, du microfilm ou de quelque autre manière, sans le consentement écrit préalable de l'Administration Générale de la Documentation Patrimoniale »

21/08/2026

SPF | SPD

A.1926W4



Ce document n'a pas de valeur juridique et l'information contenue est donnée à titre indicatif (<http://www.gigval.org>)
 « © Administration générale de la Documentation patrimoniale. Aucune partie de ce document ne peut être reproduite et/ou rendue publique au moyen de l'impression, de la photocopie, du microfilm ou de quelque autre manière, sans le consentement écrit préalable de l'Administration générale de la Documentation patrimoniale »

Aléa d'inondation Attention, les aléas "très faible" sont à consulter uniquement sur carte (échelles inférieures au 1:25.000). Cette catégorie ne peut être complétée automatiquement dans cette fiche.	La parcelle n'est située dans aucune zone
Axe de ruissellement concentré	Parcelle traversée par un axe de ruissellement concentré: Non Parcelle située à moins de 20 mètres d'un axe de ruissellement concentré: Non
Zone de prévention des captages (SPW)	Parcelle située dans une zone de prévention forfaitaire (II): Oui Type: IIB Type de zone: Prévention éloignée Type: IIB Type de zone: Prévention éloignée Parcelle située dans une zone de prévention arrêtée (II) : Non Parcelle située dans une zone de surveillance arrêtée III : Non
Parc naturel	Parcelle située dans un parc naturel: Non
Liste des arbres et haies remarquables	Un arbre se trouve dans la parcelle: Non Un arbre se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non Un arbre se trouve à moins de 10 mètres de la parcelle: Non Une haie ou un alignement d'arbres se trouve dans la parcelle: Non Une haie ou un alignement d'arbres se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non Une haie ou un alignement d'arbres se trouve à moins de 10 mètres de la parcelle: Non Une zone de haie remarquable se trouve dans la parcelle: Non Une zone de haie remarquable se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non Une zone de haie remarquable se trouve à moins de 10 mètres de la parcelle: Non La parcelle se trouve dans une zone AHREM: Non
ADESA - Points et lignes (PVR/LVR)	Sélection située dans un PIP: Oui Sélection située à moins de 200 mètres d'une vue remarquable: Non
Zone Natura 2000	Parcelle non située dans le périmètre d'une zone Natura 2000
Zone Natura 2000 (100m)	Parcelle non située à moins de 100 mètres du périmètre d'une zone Natura 2000
Servitudes La couche des servitudes n'a plus été actualisée depuis plusieurs années et n'est donc plus à jour. Au fur et à mesure des mises à jour du plan parcellaire cadastral, cette couche finira par complètement disparaître.(Source: SPF - Cadmap)	Ces données n'étant plus mises à jour par le cadastre ne sont plus interrogées.
Wateringue	Parcelle contenant une wateringue: Non
Canalisations de gaz Fluxys	Parcelle traversée par une canalisation 'Fluxys': Non Canalisation 'Fluxys' à une distance inférieure à 250 mètres: Non
Seveso	Localisation ponctuelle des entreprises SEVESO: Non Zones contours des entreprises SEVESO: Non Zones vulnérables provisoires SEVESO: Non Zones vulnérables SEVESO: Non
Banque de données de l'Etat des Sols:	Parcelles pour lesquelles des démarches de gestion des sols ont été réalisées ou sont à prévoir (Art. 12 §2 et 3 du Décret) : Non Parcelles concernées par des informations de nature strictement indicative ne menant à aucune obligation (Art. 12 §4 du Décret) : Non
Zones de consultation obligatoires du sous-sol	La parcelle n'a pas une présence de carrières souterraines La parcelle n'a pas une présence de puits de mines La parcelle n'a pas une présence potentielle d'anciens puits de mines La parcelle n'a pas une présence de minières de fer La parcelle n'a pas une présence de karst
Cavité souterraine d'intérêt scientifique	Parcelle située dans une cavité: Non
Eboulement	Parcelle concernée par une contrainte physique relative aux éboulements : Non La parcelle est concernée par un versant supérieur à 30° : Non
Patrimoine - Biens classés et zones de protection	Parcelle contenant un monument classé : Non Parcelle contenant un site classé : Non Parcelle contenant un ensemble architectural classé : Non Parcelle contenant un site archéologique classé : Non Parcelle contenant une zone de protection : Non
Inventaire régional du patrimoine:	Inventaire du patrimoine immobilier culturel : Non
Carte archéologique	La parcelle est concernée par la carte archéologique : Non
Chemin de Grande Communication (Liège)	Parcelle située à proximité d'un Chemin de Grande Communication: Non

Modifications à l'atlas de la voirie vicinale (Source:SPW)	Modifications à l'atlas de la voirie vicinale: Non
Périmètres de remembrements et d'aménagements fonciers	Parcelle concernée par un périmètre de remembrements et d'aménagements fonciers: Non

Ce document n'a pas de valeur légale. Les données ne sont fournies qu'à titre indicatif.
Ce document a été généré le 21/08/2026 15:01

Antoine Leroy

De: Tamara BISTER <tamara.bister.104182@belnot.be>
Envoyé: jeudi 13 août 2026 13:46
À: Antoine Leroy
Cc: Notaire Sophie ROBINET
Objet: Demande de renseignements urbanistiques - Dossier 2026-0092

Bonjour Monsieur

Puis-je vous demander de me confirmer la bonne réception de la demande de renseignements urbanistiques ci-dessous ?

Je vous remercie d'avance et vous souhaite un bel après-midi.

Nos références : Dossier 2026-0092

Concerne : Renseignements urbanistiques - Art. D.IV.99 et D.IV.100 du CoDTbis et R.IV.105-1 de son arrêté d'exécution

Mesdames, Messieurs,

En vue de satisfaire à l'obligation d'information imposée par les articles D.IV. 99, §1er, et 100 du CoDTbis, entré en vigueur le 1er juin 2017, je vous invite à m'adresser l'ensemble des renseignements urbanistiques visés par la première disposition et relatifs au statut administratif du(des) bien(s) suivant(s) :

VILLE DE SAINT-HUBERT - PREMIERE DIVISION

Une Habitation de Vacances, située Lu p'tite voye 14, cadastrée selon extrait cadastral récent section A numéro **1927M P0000**, d'une contenance de onze ares quatorze centiares (11 a 14 ca).
Revenu cadastral : € 557,00.

Appartenant à :

Monsieur **MATHIEU Jean-Yves Ghislain Auguste**, né à Libramont, le 11 mars 1969, domicilié à 6800 Libramont-Chevigny, Avenue Herbofin, 8/C.

Madame **PONCELET Patricia Marie Fabienne Ghislaine**, née à Libramont-Chevigny, le 30 août 1977, domiciliée à 6880 Bertrix, Rue de Blézy, 49.

Conformément aux articles D.IV. 99, §2, et 100 du même Code ainsi qu'à l'article R.IV.105-1 de l'Arrêté du Gouvernement du 22 décembre 2016, je vous remercie de m'adresser ceux-ci dans les 30 jours des présentes.

Je me tiens à votre disposition pour acquitter sans délai la redevance que la Commune pourrait valablement réclamer.

Bonne journée.

Pour la Notaire,

Tamara BISTER

(Absente le mercredi)



ETUDE NOTARIALE

Étude du Notaire Sophie ROBINET

Successeur du Notaire Jean-Charles Maquet
Rue Saint-Gilles 37 – 6870 Saint-Hubert
061/61.10.09
N° compte tiers : BE18 0689 5502 7065

**Nous sommes joignables par téléphone les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30.
Le mercredi nous travaillons à bureaux fermés.**

Ce courriel peut contenir des informations personnelles ou confidentielles, nous vous remercions donc de ne pas le transférer à des tiers.

Si vous l'avez reçu par erreur, veuillez nous en informer immédiatement et le supprimer sans lire, copier ou divulguer son contenu à qui que ce soit.

www.notairerobinet.be - [Politique vie privée](#)